

Frais de scolarité pour les programmes menant à un grade, 2018-2019

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans Le Quotidien, le mercredi 5 septembre 2018

Les droits de scolarité ont augmenté au cours de l'année universitaire 2018-2019, aussi bien pour les étudiants de premier cycle que pour ceux des cycles supérieurs. Toutefois, les coûts réels que les étudiants doivent payer varient en fonction des subventions et de l'aide financière qu'ils peuvent recevoir.

Les droits de scolarité des programmes de premier cycle des étudiants canadiens à temps plein s'élevaient, en moyenne, à 6 838 \$ en 2018-2019, ce qui représente une croissance de 3,3 % comparativement à l'année universitaire précédente. Le coût moyen des programmes de deuxième et de troisième cycles s'élevait à 7 086 \$, en hausse de 2,4 % par rapport à 2017-2018. Ces droits de scolarité, qui sont présentés en dollars courants, demeurent relativement stables en tenant compte de l'inflation.

Les droits de scolarité moyens découlent des coûts des divers programmes menant à un grade offerts par les établissements et de la proportion d'étudiants inscrits à ces programmes. Par conséquent, même si les droits de scolarité de certains programmes sont inchangés, les droits de scolarité moyens peuvent changer si de nouveaux programmes sont ajoutés ou si la répartition des étudiants entre les programmes évolue.

Dans l'ensemble du Canada, les droits de scolarité moyens des programmes de premier cycle ont connu une hausse en 2018-2019, allant de 0,1 % en Alberta à 6,5 % au Manitoba.

Les droits de scolarité des étudiants canadiens des cycles supérieurs ont augmenté dans sept provinces, les hausses allant de 2,0 % en Colombie-Britannique jusqu'à 6,5 % au Manitoba. Ils étaient inchangés en Alberta et à Terre-Neuve-et-Labrador, tandis qu'ils ont diminué de 0,8 % à l'Île-du-Prince-Édouard.

Les augmentations enregistrées au Manitoba sont attribuables à l'autorisation accordée par le gouvernement provincial aux établissements de la province d'augmenter (hausse maximale de 6,5 %) les droits de scolarité en 2018-2019.

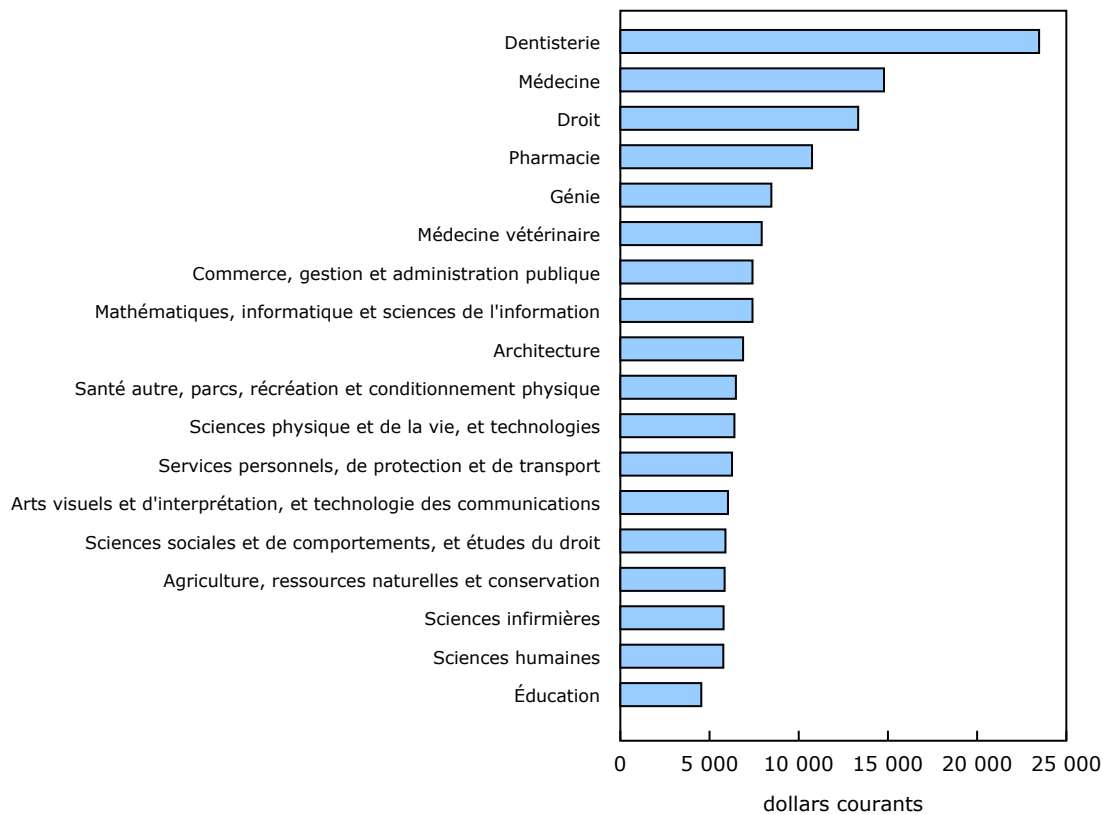
Les résultats de l'enquête Frais de scolarité et de subsistance ne constituent pas nécessairement un indicateur des frais que les étudiants devront payer, puisqu'il existe divers soutiens financiers non remboursables et que ceux-ci peuvent varier entre les établissements et les provinces. Par exemple, les bourses d'étude et d'entretien, les subventions gouvernementales et les crédits d'impôt peuvent réduire le montant réel que les étudiants doivent payer. Selon l'Enquête nationale auprès des diplômés de 2010, près des deux tiers des étudiants ayant obtenu un grade universitaire avaient reçu un tel soutien financier non remboursable.



Les droits de scolarité moyens les plus élevés au premier cycle sont ceux des programmes de dentisterie, de médecine, de droit et de pharmacie

Graphique 1

Moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens à temps plein du premier cycle, selon le domaine d'études, 2018-2019



Source(s) : Tableau 37-10-0003-01.

En 2018-2019, les droits de scolarité moyens les plus élevés des étudiants canadiens de premier cycle étaient ceux des programmes de dentisterie (23 474 \$), suivis des programmes de médecine (14 780 \$), de droit (13 332 \$) et de pharmacie (10 746 \$). Parmi tous les étudiants canadiens de premier cycle, 3,6 % étaient inscrits à l'un de ces quatre programmes.

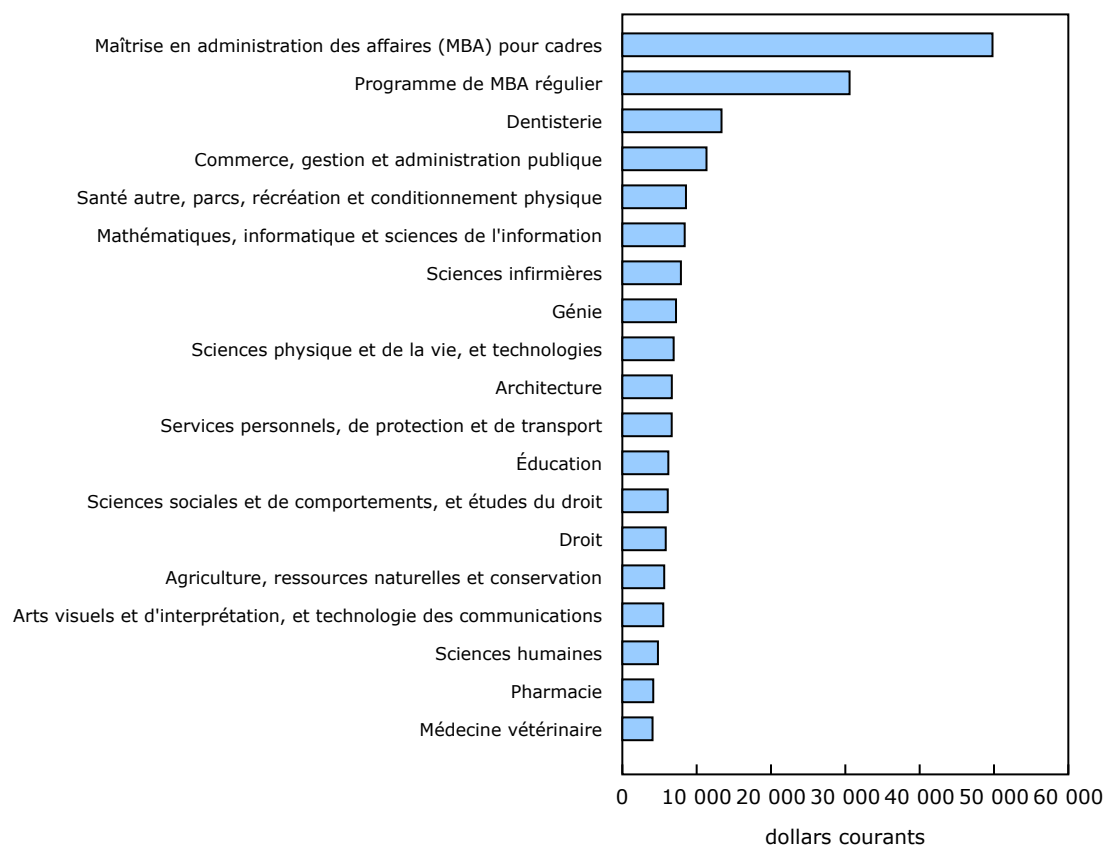
Près de 60 % des étudiants canadiens de premier cycle étaient inscrits à l'un des quatre domaines d'études suivants : sciences sociales et de comportements, et études du droit pour les non-juristes; commerce, gestion et administration publique; sciences physiques et de la vie, et technologies; et sciences humaines. Les droits de scolarité de ces domaines d'études varient d'une province à l'autre. À l'échelle du Canada et dans la plupart des provinces, les droits de scolarité des sciences humaines étaient moins élevés ou semblables à ceux prévalant dans les trois autres domaines d'études.

Dans le domaine d'études des sciences sociales et de comportements, et études du droit pour les non-juristes, les droits de scolarité moyens des étudiants canadiens à temps plein de premier cycle étaient de 5 893 \$, allant de 2 550 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador à 7 162 \$ en Nouvelle-Écosse. Les droits de scolarité des étudiants de premier cycle en commerce, gestion et administration publique étaient les plus faibles au Québec (2 792 \$) et les

plus élevés en Ontario (10 570 \$). Pour les sciences physiques et de la vie, et technologies, les droits de scolarité des programmes de premier cycle étaient supérieurs à la moyenne canadienne de 6 395 \$ dans quatre provinces (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Ontario et Saskatchewan).

Les programmes de maîtrise en administration des affaires demeurent les plus coûteux

Graphique 2
Moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens à temps plein des deuxième et troisième cycles, selon le domaine d'études, 2018-2019



Source(s) : Tableau 37-10-0004-01.

En ce qui concerne les deuxième et troisième cycles, les programmes de maîtrise en administration des affaires (MBA) pour cadres et réguliers demeurent les plus coûteux. En 2018-2019, la moyenne des droits de scolarité d'un MBA pour cadres et d'un MBA régulier était respectivement de 49 798 \$ et de 30 570 \$. À l'échelle du Canada, ces moyennes représentent l'écart important entre les droits de scolarité des provinces offrant des programmes de MBA. Les droits de scolarité moyens pour les programmes de MBA régulier variaient de 2 382 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador à 44 759 \$ en Ontario. L'Île-du-Prince-Édouard a commencé à offrir un nouveau programme de MBA régulier ayant coûté en moyenne 20 000 \$ en 2018-2019.

Les programmes de dentisterie de deuxième et de troisième cycles se situaient au troisième rang des droits de scolarité les plus élevés, soit 13 343 \$ à l'échelle du Canada, suivis de 11 323 \$ pour le commerce, la gestion et l'administration publique.

Les frais supplémentaires obligatoires des étudiants canadiens continuent à augmenter

Les frais supplémentaires obligatoires varient d'un établissement à l'autre et peuvent changer au fil du temps. Ces frais s'appliquent à tous les étudiants canadiens, indépendamment de leur domaine d'études. Ils comprennent généralement les frais pour les activités sportives, les services de santé offerts aux étudiants et les associations étudiantes.

À l'échelle nationale, les frais supplémentaires obligatoires des étudiants canadiens du premier cycle étaient de 921 \$ en moyenne en 2018-2019, soit une hausse de 4,2 % comparativement à l'année précédente. Pour les étudiants de deuxième et de troisième cycles, les frais supplémentaires obligatoires moyens ont augmenté de 3,6 % pour atteindre 875 \$ en 2018-2019.

Droits de scolarité des étudiants internationaux

Dans l'ensemble du Canada, les droits de scolarité moyens des étudiants internationaux de premier cycle ont connu une hausse de 6,3 % pour s'établir à 27 159 \$ en 2018-2019. Deux tiers des étudiants internationaux étudiaient au premier cycle. Sur ce groupe, 30 % étaient inscrits dans le domaine d'études du commerce, de la gestion et de l'administration publique pour lequel la moyenne des droits de scolarité s'établissait à 26 395 \$, soit légèrement moins que la moyenne nationale pour tous les domaines d'études en 2018-2019.

Par ailleurs, 14 % des étudiants internationaux de premier cycle étaient inscrits à temps plein dans des programmes de génie pour lesquels les droits de scolarité étaient supérieurs à la moyenne, se situant à 30 742 \$.

Les droits de scolarité moyens des étudiants internationaux inscrits à un programme de deuxième ou de troisième cycle ont connu une hausse de 1,0 % pour atteindre 16 497 \$. Les droits de scolarité des cycles supérieurs ont augmenté dans toutes les provinces, sauf en Ontario où ils ont diminué de 2,4 %. Cette diminution est attribuable à une restructuration des droits de scolarité à l'Université de Toronto, la plupart des étudiants internationaux en doctorat payant désormais des droits de scolarité équivalents à ceux des étudiants canadiens. À Terre-Neuve-et-Labrador, les droits de scolarité moyens des étudiants internationaux des cycles supérieurs ont augmenté d'environ 30 %, en raison d'une augmentation équivalente de ces droits pour les nouveaux étudiants internationaux à compter de septembre 2018.

Note aux lecteurs

Les données figurant dans le présent communiqué ont été recueillies dans le cadre de l'enquête annuelle Frais de scolarité et de subsistance (FSS) qui couvre l'ensemble des établissements publics conférant des grades (universités et collèges) au Canada, c'est-à-dire les établissements qui offrent des programmes menant à l'obtention d'un grade tel que défini par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux : baccalauréats, baccalauréats en études appliquées, maîtrises en études appliquées, maîtrises et doctorats. Ces grades sont le plus souvent offerts par des universités, mais ils peuvent aussi être offerts par des collèges. Les étudiants canadiens, y compris les citoyens canadiens et les résidents permanents, sont déclarés séparément des étudiants internationaux.

Cette enquête a été menée d'avril à juin 2018 et portait sur l'année universitaire 2018-2019. Les données pour 2018-2019 sont provisoires. Tout changement requis sera fait pour la diffusion des données de 2019-2020, lorsque celles de 2018-2019 deviendront définitives.

Bien que les hausses des droits de scolarité soient en général assujetties aux politiques provinciales, certains programmes peuvent être exemptés de ces politiques, ce qui peut se traduire par des augmentations supérieures aux limites provinciales. Les moyennes des droits de scolarité peuvent varier d'une année à l'autre à la suite de changements apportés à la structure des programmes et à leurs droits de scolarité.

Les moyennes nationales et provinciales des droits de scolarité sont pondérées à l'aide des données sur les effectifs de 2015-2016 du Système d'information sur les étudiants postsecondaires. Lorsque le nombre d'étudiants inscrits dans un programme donné n'est pas connu, ce programme est exclu du calcul des moyennes. Les mêmes effectifs sont utilisés pour la pondération des deux années universitaires (2017-2018 et 2018-2019), permettant ainsi de ne considérer que les changements observés dans les droits de scolarité.

Les programmes de maîtrise en administration des affaires ont été exclus du calcul des moyennes pondérées nationales et provinciales de façon à éliminer les répercussions des coûts élevés de ces programmes sur la moyenne globale des droits de scolarité. Les programmes de résidence en médecine, en médecine dentaire et en médecine vétérinaire offerts par les hôpitaux universitaires et les établissements similaires pouvant mener à une attestation dans un domaine spécialisé ont également été exclus.

À Terre-Neuve-et-Labrador, les droits de scolarité au premier cycle et aux cycles supérieurs ont été gelés en 2018-2019 pour tous les étudiants canadiens, sauf pour les nouveaux étudiants hors province qui ont subi une augmentation de 30 %. Ces étudiants représentent environ 10 % de la population étudiante canadienne. Cette augmentation ne se reflète pas dans les résultats de l'enquête FSS.

Toute comparaison historique à long terme doit être effectuée avec prudence étant donné que la répartition des effectifs dans les différents programmes d'études peut varier d'une période à l'autre.

Les chiffres sur les effectifs sont tirés du Système d'information sur les étudiants postsecondaires de 2015-2016.

Les domaines d'études sont adaptés de la Classification des programmes d'enseignement de 2011, la norme de Statistique Canada pour la classification des programmes d'enseignement.

Les données contenues dans ce communiqué ne tiennent pas compte de l'aide financière ou des crédits d'impôt accordés aux étudiants.

Tableau 1
Augmentation en pourcentage de la moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens à temps plein, selon la province et le niveau d'études, 2018-2019

	Premier cycle	Deuxième et troisième cycles
	variation en % d'une année à l'autre	
Canada	3,3	2,4
Terre-Neuve-et-Labrador	2,3	0,0
Île-du-Prince-Édouard	2,0	-0,8
Nouvelle-Écosse	5,6	3,2
Nouveau-Brunswick	2,9	2,3
Québec	2,8	2,8
Ontario	3,7	2,5
Manitoba	6,5	6,5
Saskatchewan	3,7	5,6
Alberta	0,1	0,0
Colombie-Britannique	2,0	2,0

Source(s) : Tableau [37-10-0045-01](#).

Tableau 2
Moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens à temps plein du premier cycle, selon les domaines d'études

	2017-2018	2018-2019	2017-2018 à 2018-2019
	dollars courants		variation en %
Total, domaine d'études	6 618	6 838	3,3
Éducation	4 423	4 538	2,6
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	5 857	6 034	3,0
Sciences humaines	5 619	5 773	2,7
Sciences sociales et de comportements, et études du droit	5 739	5 893	2,7
Droit	12 807	13 332	4,1
Commerce, gestion et administration publique	7 143	7 409	3,7
Sciences physique et de la vie, et technologies	6 206	6 395	3,0
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	7 157	7 408	3,5
Génie	8 106	8 466	4,4
Architecture	6 610	6 881	4,1
Agriculture, ressources naturelles et conservation	5 665	5 846	3,2
Dentisterie	22 569	23 474	4,0
Médecine	14 274	14 780	3,5
Sciences infirmières	5 636	5 788	2,7
Pharmacie	10 367	10 746	3,7
Médecine vétérinaire	7 647	7 924	3,6
Santé autre, parcs, récréation et conditionnement physique	6 287	6 478	3,0
Services personnels, de protection et de transport	6 044	6 261	3,6

Source(s) : Tableau [37-10-0003-01](#).

Tableau 3

Moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens à temps plein du premier cycle, selon la province et les domaines d'études sélectionnés, 2018-2019

	Sciences humaines	Sciences sociales et de comportements, et études du droit	Commerce, gestion et administration publique	Sciences physiques et de la vie, et technologies
	dollars courants			
Canada	5 773	5 893	7 409	6 395
Terre-Neuve-et-Labrador	2 550	2 550	2 805	2 550
Île-du-Prince-Édouard	6 150	6 150	6 150	6 150
Nouvelle-Écosse	7 113	7 162	7 782	7 831
Nouveau-Brunswick	7 098	6 976	7 181	7 304
Québec	3 884	3 054	2 792	3 202
Ontario	6 790	6 825	10 570	7 607
Manitoba	3 814	3 849	4 417	4 111
Saskatchewan	6 370	6 360	7 379	6 599
Alberta	5 041	5 287	5 846	5 319
Colombie-Britannique	5 071	5 264	5 506	5 211

Source(s) : Table 37-10-0003-01.

Tableau 4

Moyenne des droits de scolarité des étudiants canadiens à temps plein des deuxième et troisième cycles, selon les domaines d'études

	2017-2018	2018-2019	2017-2018 à 2018-2019
	dollars courants		variation en %
Total, domaine d'études	6 920	7 086	2,4
Éducation	6 050	6 189	2,3
Arts visuels et d'interprétation, et technologie des communications	5 388	5 506	2,2
Sciences humaines	4 724	4 791	1,4
Sciences sociales et de comportements, et études du droit	5 977	6 111	2,2
Droit	5 681	5 840	2,8
Commerce, gestion et administration publique	10 979	11 323	3,1
Maîtrise en administration des affaires (MBA) pour cadres	49 087	49 798	1,4
Programme de MBA régulier	29 588	30 570	3,3
Sciences physique et de la vie, et technologies	6 753	6 905	2,3
Mathématiques, informatique et sciences de l'information	8 010	8 390	4,7
Génie	7 219	7 222	0,0
Architecture	6 471	6 657	2,9
Agriculture, ressources naturelles et conservation	5 499	5 635	2,5
Dentisterie	12 872	13 343	3,7
Sciences infirmières	7 764	7 881	1,5
Pharmacie	4 114	4 161	1,1
Médecine vétérinaire	3 941	4 064	3,1
Santé autre, parcs, récréation et conditionnement physique	8 285	8 561	3,3
Services personnels, de protection et de transport	6 513	6 643	2,0

Source(s) : Tableau 37-10-0004-01.

Tableaux disponibles : [37-10-0003-01](#), [37-10-0006-01](#), [37-10-0045-01](#), [37-10-0046-01](#), [37-10-0120-01](#) et [37-10-0121-01](#).

Définitions, source de données et méthodes : numéro d'enquête [3123](#).

Pour obtenir plus de renseignements ou pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca), ou communiquez avec les Relations avec les médias au 613-951-4636 (STATCAN.mediahotline-ligneinfomedias.STATCAN@canada.ca).